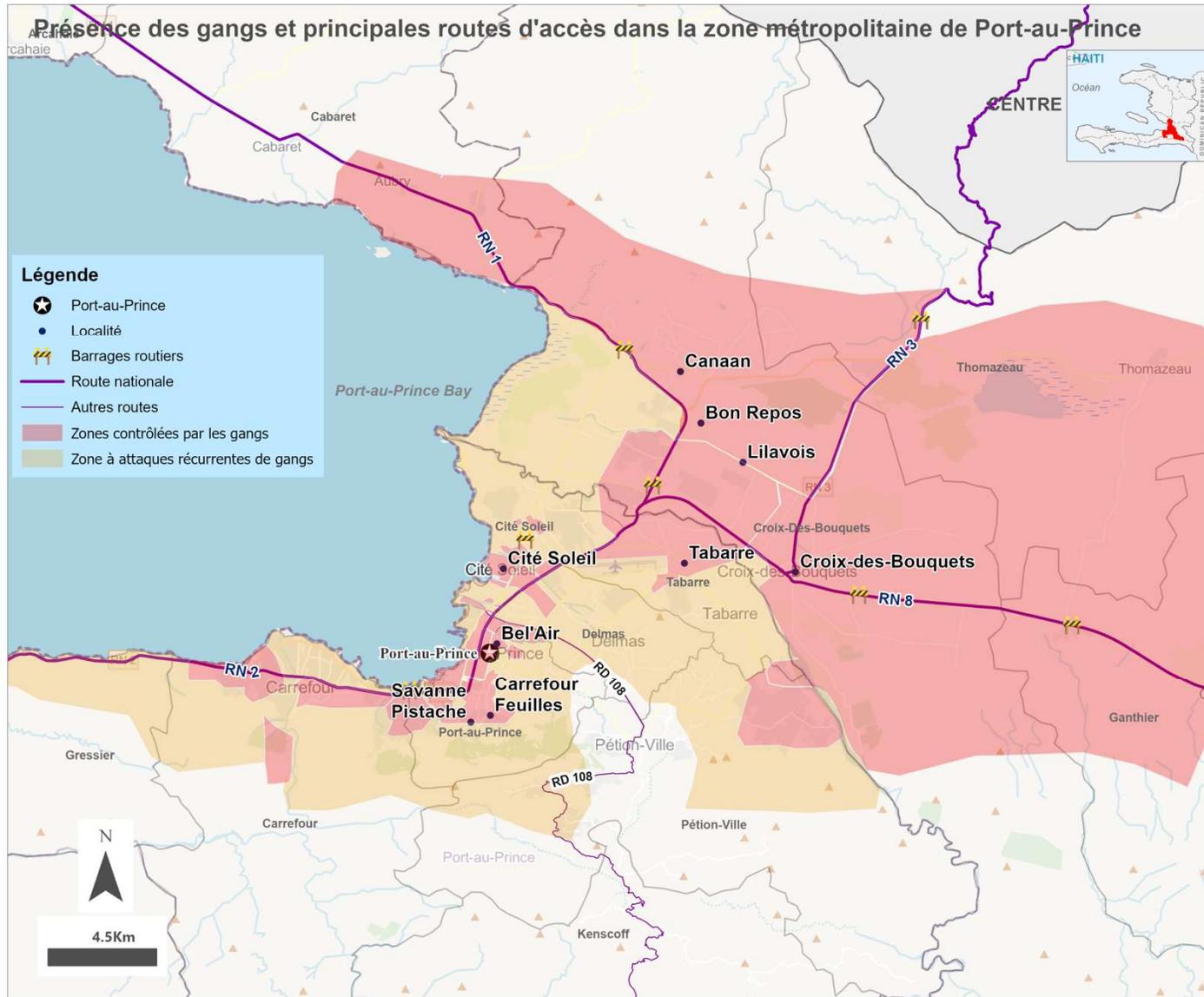


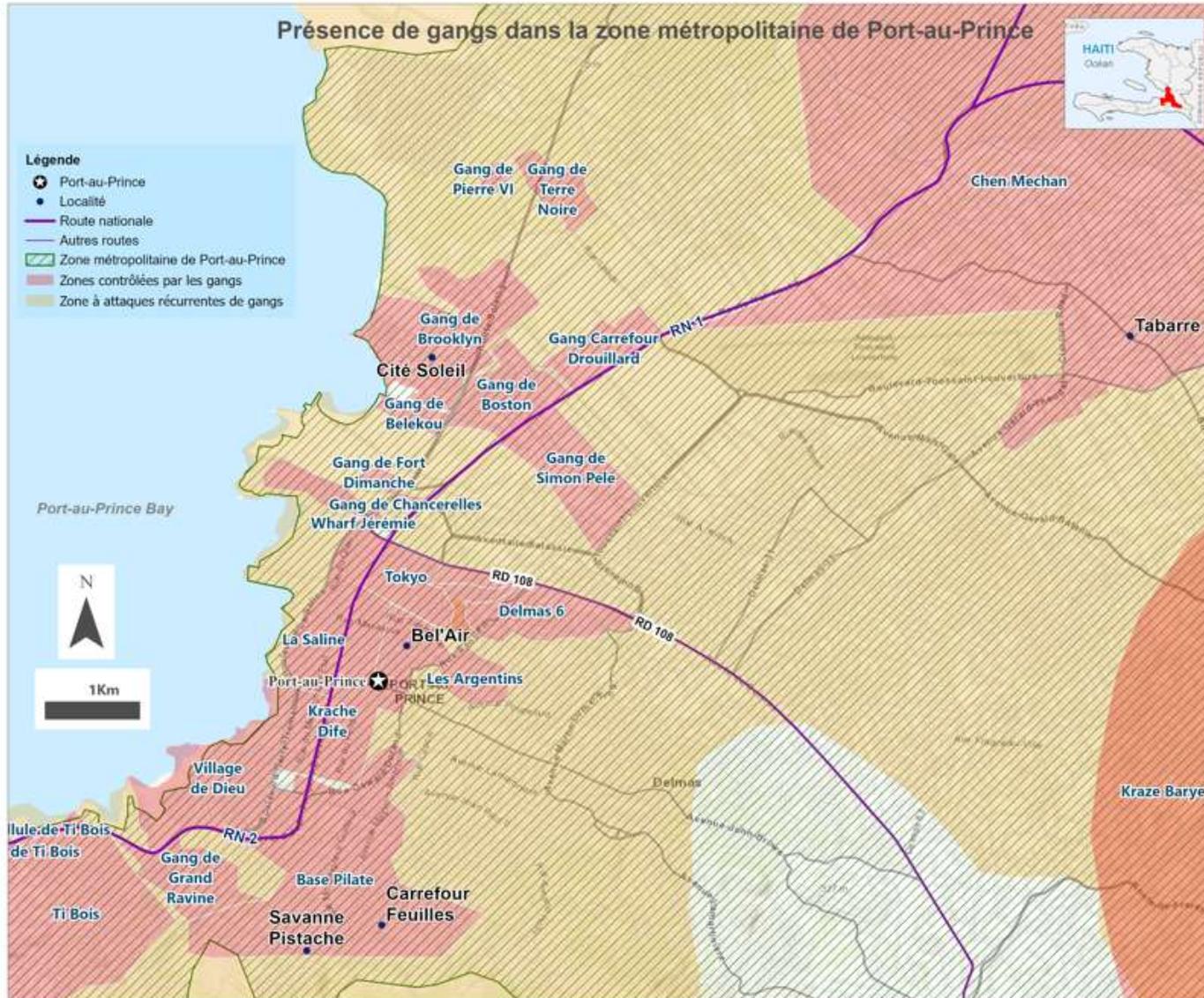


RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE EN HAÏTI

janvier - mars 2024

Cartographie des groupes criminels





Principales conclusions

- Entre janvier et mars 2024, au moins 2.505 personnes ont été tuées ou blessées à la suite de violences liées aux gangs, ce qui fait des trois premiers mois de l'année la période la plus violente depuis début 2022. Au moins 438 personnes ont été enlevées contre rançon au cours de la même période, toutes dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, soit une baisse de 37% par rapport au quatrième trimestre de l'année 2023.
- Dès la fin du mois de février, des gangs ont mené des attaques coordonnées d'envergure contre des institutions publiques et des infrastructures stratégiques de la capitale. Plus de 4.600 détenus se sont évadés des deux principales prisons de la capitale, au moins 22 commissariats et sous commissariats et autres bâtiments de police ont été saccagés ou incendiés et 19 officiers de police ont été tués ou blessés.
- Les gangs ont continué à recourir à la violence sexuelle pour attaquer les résidents des quartiers « rivaux », ainsi qu'à recruter et à utiliser des enfants pour commettre des activités criminelles.
- La justice populaire, exercée dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé », ainsi que les groupes « d'autodéfense » ont fait au moins 141 morts dans le pays.

I. Violence des gangs

Entre janvier et mars 2024, le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) a documenté 2.505 victimes de meurtres et de blessures ; les hommes représentant 79% des victimes, les femmes 18% et les enfants 3%. Cela représente une augmentation de plus de 53 % par rapport à la période précédente (octobre-décembre 2023), faisant des trois premiers mois de 2024 la période la plus violente depuis que le BINUH a mis en place son mécanisme de surveillance des droits de la personne au début de l'année 2022¹. Parallèlement, le nombre d'enlèvements contre rançon a diminué de 37 %, à travers le pays.

Au cours de ce trimestre, le plus grand nombre de victimes de meurtres et de blessures a continué d'être documenté dans la capitale (79%) où, dans la continuité des violences documentées à la fin de l'année 2023, des affrontements extrêmement violents entre gangs se sont multipliés en janvier et février, motivés principalement par le contrôle et l'expansion territoriaux. Cependant, à partir du 29 février, avec l'intention autoproclamée de renverser le gouvernement en place, la plupart des gangs de la capitale ont changé de tactique et se sont ralliés à une coalition, connue sous le nom de *Viv Ansanm*, dont la création avait déjà été annoncée en septembre 2023. À partir de cette date, les membres de cette coalition, dont le porte-parole proclamé semble être Jimmy Chérizier, ont lancé et coordonné des attaques contre des institutions clés de l'État et des infrastructures stratégiques, situées à travers la zone métropolitaine de Port-au-Prince, y compris l'aéroport international.

Dans ce contexte, le Premier ministre, Ariel Henry, s'est vu dans l'impossibilité de rentrer en Haïti, après être parti en février d'abord pour assister à la 46^{ème} réunion de la Communauté des Caraïbes

¹ Au quatrième trimestre 2023, le SDH a enregistré 1.104 victimes de meurtres et 532 victimes de blessures.

(CARICOM), qui a eu lieu en Guyana, puis pour se rendre au Kenya. La mission au Kenya devait permettre la signature d'un accord sur le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité pour soutenir les efforts de la police haïtienne dans la lutte contre les gangs. Le 11 mars, dans un message diffusé à la télévision nationale, le Premier ministre a annoncé son intention de démissionner immédiatement après l'installation d'un Conseil présidentiel de transition (CPT)².

Pendant cette période, le département de l'Artibonite a continué d'être fortement touché par la violence. Dans cette zone, les gangs se sont attaqués sans relâche aux populations locales, soit en attaquant leurs habitations, soit en exécutant les personnes qui contestaient leur « autorité ». Ils ont également été impliqués dans des enlèvements visant les passagers des transports publics. Des abus des droits de la personne ont également été signalés à Belladère, Hinche, Mirebalais et Saut d'Eau (département du Centre).

Des agents des forces de l'ordre ont aussi commis des violations des droits de la personne dans le cadre d'un usage excessif de la force lors des manifestations antigouvernementales ou lors d'opérations policières contre les gangs.

Victimes de meurtres et de blessures

Suite au décès, en novembre 2023, d'Andrice Iskar, un leader influent de la coalition de gangs *G-9 en famille et alliés* (ci-après, *G-9*), un conflit préexistant sur le partage des sources de « revenus » s'est intensifié entre les gangs de cette coalition et a conduit plusieurs d'entre eux à entrer en dissidence. Au début de l'année 2024, ces gangs dissidents ont formé des alliances stratégiques avec des gangs d'une coalition rivale, *G-Pèp*, et ont mené des attaques coordonnées contre des membres du *G-9*.

Les attaques les plus violentes ont eu lieu dans les quartiers densément peuplés de la zone dite de La Plaine, qui s'étend sur les communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre. Ces attaques ont été menées

principalement par les gangs de *Chen Mechan* (dissident du *G-9*) et *Canaan* (*G-Pèp*) contre ceux de *Pierre VI* et *Terre Noire* (*G-9*) qui sont fortement implantés dans cette zone. Pendant cinq jours, entre le 8 et 12 février, alors qu'ils traquaient leurs rivaux, les membres des gangs ont abattu au moins 127 habitants qui s'étaient réfugiés dans leur résidence ou qui fuyaient la violence dans les rues.

Parallèlement, à Cité Soleil, les gangs de *Belekou*, *Boston*, *Simon Pelé* et *Terre Noire*, (*G-9*), d'une part, et le gang de *Brooklyn* (*G-Pèp*), soutenu par des groupes dissidents du *G-9*, d'autre part, se sont affrontés dans différents quartiers pour étendre leur contrôle territorial. Les zones les plus touchées ont été Belekou, Boston, Brooklyn et Drouillard, où les habitants ont été tués ou blessés lors d'échanges de tirs.

Attaques de grande ampleur		
Localisation	Nombre de personnes tuées et blessées ³	Durée des attaques
La Plaine (Blanchard, Duvivier, Fourgy, Sibert, Marin (Cité Soleil) et Croix-des-Missions (Tabarre))	367	5 jours
Belekou, Boston, Brooklyn, Drouillard, Simon Pelé, Terre Noire (Cité Soleil)	246	28 jours
La Saline (Port-au-Prince) et Wharf Jérémie (Cité Soleil)	265	48 jours
Solino (Delmas)	82	5 jours
Carrefour et Gressier	162	Au cours du trimestre

² Au 31 mars, le Conseil n'avait pas encore été mis en place, mais des progrès étaient réalisés, sous l'égide de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

³ Ce chiffre comprend des membres de la population et des membres de gangs.

Plusieurs sites dans la capitale lors d'attaques de gangs contre les institutions et les infrastructures de l'État	52	22 jours
--	----	----------

Qui plus est, au moins 66 personnes habitant le quartier de Brooklyn ont été la cible de tirs de *snipers* simplement parce qu'elles vivaient sur un territoire contrôlé par un gang rival. Un grand nombre de ces victimes, dont des enfants, ont été tuées alors qu'elles menaient leurs activités quotidiennes dans les rues ou se rendaient au travail ou à l'école.

Dans les communes de Cité Soleil et de Port-au-Prince, le gang de *La Saline*, soutenu par les gangs de *Grand Ravine* et du *Village de Dieu* (*G-PèP*), a continué de s'affronter avec le gang de *Wharf Jérémie* (*G-9*), pour le contrôle de la zone entourant l'Autorité portuaire nationale (APN), le principal port de la capitale. Dans le cadre de ces affrontements, les résidents ont été régulièrement pris pour cible. Ainsi le 15 janvier, cinq personnes ont été tuées dans le quartier de Wharf Jérémie pour la simple raison qu'elles étaient résidentes de La Saline. Elles étaient venues dans le quartier pour fêter l'anniversaire d'un ami.

À Delmas, le gang *Les Argentins* (*G-PèP*) a poursuivi ses attaques contre le quartier de Solino, afin de prendre le contrôle de cette zone qui constitue un axe stratégique pour transporter rapidement les victimes de kidnapping de la commune de Delmas vers les quartiers de Village de Dieu et de Grand Ravine, où elles sont généralement séquestrées pendant que des négociations sur les rançons sont menées.

En outre, au moins 162 victimes ont été enregistrées dans les communes de Carrefour et de Gressier, au sud de la capitale, où les membres du gang de *Grand Ravine* (*G-PèP*) ont abattu plusieurs personnes qui contestaient leur « autorité » ou étaient soupçonnées d'être des informateurs de la police. Ce même gang a aussi intercepté plusieurs embarcations transportant des riverains qui tentaient de contourner la route nationale 2 sous son contrôle. Des dizaines de personnes, dont des enfants, ont ainsi été enlevées ou tuées par balle ou à la machette alors qu'elles se trouvaient dans ces embarcations. En réponse à cette violence, le groupe « d'autodéfense » *Caravane*, opérant dans ces communes, a tué au moins 23 membres présumés appartenir à des gangs.

Au début du mois de janvier, des affrontements ont éclaté à plusieurs reprises entre les gangs *400 Mawozo* et *Krazè Baryè*, dans et autour de la localité de Nan Remi, dans la commune de Croix-des-bouquets. Le gang *Krazè Baryè*, qui a aussi connu des tensions internes ayant occasionné au moins 63 morts dans ses rangs à la fin du mois janvier, dans son bastion à Tabarre 70, a tenté d'étendre son territoire aux quartiers résidentiels de Belvil, Peguy Villeet Vivy Michel à Pétion-Ville à la fin du mois de mars. Ces incursions ainsi que des opérations de police antigang qui ont suivi ont fait au moins 38 morts et blessés.

Dans les communes de Dessalines, l'Estère, Liancourt, Petite Rivière de l'Artibonite et Verrettes (département de l'Artibonite), au moins 94 personnes, non-impliquées dans des actes de violence, ont été tuées ou blessées par des gangs. La plupart des victimes ont été tuées par des membres de gangs qui ont tiré sans discernement sur des résidences et des passants. D'autres personnes ont été tuées pour avoir contesté la présence des gangs dans leur zone.

Au cours de la période considérée, des abus ont aussi été signalés à Belladère, Hinche, Mirebalais et Saut d'Eau (département du Centre). Il s'agissait principalement de meurtres commis par la population locale contre des membres présumés de gangs alliés au *G-PèP*, qui auraient tenté d'établir une base dans ce département.

Face à l'expansion des activités des gangs et l'incapacité des institutions de l'État à les contenir, la justice populaire et les groupes « d'autodéfense » ont poursuivi leurs abus. Entre janvier et mars, au moins 62 personnes adultes, prétendument affiliées à des gangs ou soupçonnées d'avoir commis des délits de droit commun, ont été tuées par la population à coups de machettes et de pierres. Leurs corps ont souvent été immolés par le feu. Plus de la moitié de ces cas se sont produits dans des zones situées en dehors de la capitale, ce qui indique une crainte croissante des populations de ces zones face à l'escalade de la violence qui touche Port-au-Prince. Quant aux groupes organisés « d'autodéfense », établis dans des zones à forte présence de gangs, ils ont été responsables des meurtres d'au moins 79 personnes, dont au moins deux enfants âgés de 12 et 16 ans.

Il est aussi important de noter que le premier trimestre 2024 a vu une montée significative du nombre de personnes tuées ou blessées lors

d'opérations et de patrouilles de la police, avec 590 victimes⁴. Plusieurs d'entre elles n'étaient apparemment pas impliquées dans la violence des gangs et certaines étaient des personnes à mobilité réduite. Un cas concret s'est produit le 14 mars, dans le quartier de Drouillard (Cité Soleil), où deux hommes, rentrant chez eux après avoir exercé leurs activités économiques, ont été abattus par des policiers patrouillant dans les rues à bord de véhicules blindés.

Au cours du premier trimestre de 2024, au moins 10 officiers de police ont été tués et neuf autres blessés lors des opérations antigangs ou des attaques ciblées des gangs contre la police.

Le commissaire du gouvernement du département des Nippes, Jean Ernest Muscadin, aurait continué d'exécuter sommairement des personnes accusées d'appartenir à des gangs. Ainsi, il aurait tué deux individus non armés, le 25 janvier dans la commune de Fonds des Nègres et le 25 février dans la commune de Miragoâne.

Enlèvements

Au moins 438 personnes⁵ ont été enlevées au cours du premier trimestre 2024⁶. La plupart des enlèvements (60%) ont eu lieu dans le département de l'Artibonite et ont ciblé les personnes voyageant dans des véhicules de transport public, sur les routes principales. Dans cette région, les gangs ont continué à faire preuve d'une extrême violence dans leur mode opératoire, n'hésitant pas à tuer toute personne qui tentait de résister. Ainsi le 24 janvier, des membres du gang *Gran Grif* ont ouvert le feu sur un véhicule de transport public traversant la commune de Hâte Granmond, tuant trois personnes et en blessant gravement neuf autres, après que le chauffeur ait refusé de s'arrêter.

Dans le département de l'Ouest, les enlèvements ont diminué dans la commune de Port-au-Prince et dans certaines parties de la commune de

⁴ 345 personnes ont été tuées ou blessées lors d'opérations et de patrouilles de police au cours du dernier trimestre 2023.

⁵ 234 hommes, 183 femmes et 21 enfants

⁶ Entre octobre et décembre 2023, au moins 693 personnes ont été enlevées par des gangs.

Croix-des-bouquets, mais ont augmenté dans d'autres parties de la ville, notamment dans les communes de Tabarre et de Pétion-Ville.

Les enlèvements de personnes voyageant de la capitale vers les départements du sud du pays ont aussi augmenté par rapport au trimestre précédent. Suite à l'installation d'une nouvelle cellule du gang de *Grand Ravine* à Mariani, à la fin de l'année dernière, des résidents des zones de Gressier ont commencé à utiliser des bateaux pour se rendre dans le sud et éviter les points de contrôle du gang le long des routes. En réponse, ce gang a commencé à mener des attaques contre ces bateaux, étendant ainsi l'insécurité sur la zone maritime. Au cours de la période considérée, au moins 80 personnes ont ainsi été enlevées alors qu'elles voyaient dans de petites embarcations.

Violence sexuelle

Les violences sexuelles demeurent une caractéristique saillante de la violence des gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. À Cité Soleil, des femmes et des jeunes filles, qui empruntaient la route de Drouillard, seule route disponible pour sortir de Brooklyn, ont été interceptées par des gangs de « quartiers rivaux » et soumises à des viols collectifs. Certaines d'entre elles ont été tuées après avoir été agressées sexuellement.

Dans le centre de Port-au-Prince, des gangs ont pénétré dans des sites pour personnes déplacées et ont violé des personnes qui s'y étaient réfugiées. Par exemple, le 29 mars, des membres du gang *Village de Dieu* sont entrés dans le Gymnase Vincent, un site improvisé pour les personnes déplacées, ont enlevé deux filles, âgées de 3 et 12 ans, et les ont violées collectivement dans une zone voisine, avant de les abandonner.

Des violences sexuelles ont aussi été documentées dans la prison de Jacmel (département du Sud-Est). Dans la nuit du 4 au 5 mars, des détenus masculins se sont introduits dans le quartier des femmes de la prison et ont violé plusieurs d'entre elles. Plusieurs précédents similaires se seraient déjà produits dans cette enceinte. Vingt des auteurs présumés ont été transférés à la prison de Petit Goâve (département de l'Ouest), tandis que les femmes ont été transférées dans les cellules du

commissariat de Jacmel pour assurer leur sécurité. Si les victimes ont reçu des kits sanitaires, elles n'ont pas eu accès aux services de santé.

Menaces contre les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et les représentants de l'État

Suite à l'évasion de chefs de gangs notoires des deux principales prisons de la capitale les 2 et 3 mars, et à l'attaque de la résidence du Directeur Général de la police le 14 mars, les menaces à l'encontre des défenseurs des droits de la personne ont considérablement augmenté, ce qui a conduit beaucoup d'entre eux, vivant à Port-au-Prince et dans l'Artibonite, à laisser leurs habitations, à limiter leurs déplacements et à réduire leurs activités professionnelles.

Par ailleurs, les résidences de l'ancien directeur de la Direction générale des impôts et du vice-président par intérim de la Cour supérieure des comptes ont été saccagées et volées lors d'attaques de gangs dans le quartier de Laboule à Pétion-Ville. Un journaliste et ancien porte-parole de l'ancien Président Michel Martelly a également été kidnappé lors d'une attaque dans le quartier résidentiel de Vivy Michel à Pétion-Ville. Au cours du mois de mars, Jimmy Chérizier, le chef du gang *Delmas 6*, a proféré des menaces, à travers plusieurs messages audios, enregistrés par lui et diffusés sur les médias sociaux, à l'encontre de représentants de l'État, de politiciens, de la police (ainsi que leurs familles), ainsi que des membres du futur Conseil présidentiel de transition (CPT).

Impact de la violence des gangs sur les enfants

L'impact de la violence des gangs sur les droits des enfants est resté particulièrement préoccupant.

Au moins 82 enfants, dont certains n'avaient que six ans, ont été tués ou blessés au cours du premier trimestre 2024. Près de la moitié des victimes ont été touchées par des balles lors d'attaques violentes de gangs contre leur quartier ou d'affrontements entre les gangs et la police. Vingt-deux d'entre eux ont été tués ou blessés, suite à un incendie provoqué par une explosion à l'intérieur d'un magasin, alors que des membres de la population, encouragés par les gangs, le pillaient.

En outre, poussés principalement par le manque d'opportunités socio-économiques, de nombreux enfants ont été recrutés dans les rangs de

gangs où, en plus d'être impliqués dans la petite délinquance, ils ont commis des actes extrêmement violents, notamment des meurtres, des enlèvements, des attaques et saccages contre des institutions publiques et l'extorsion de passants et de propriétaires d'entreprises.

Le 12 janvier, un garçon de 12 ans qui prenait un bus de transport public a été arrêté par des membres du groupe « d'autodéfense » *Caravane*, à un poste de contrôle informel, car il transportait des armes et des munitions dans son sac à dos. Il a été interrogé, puis emmené dans un cimetière local et tué. Les armes qu'il transportait étaient apparemment destinées à approvisionner les membres du gang de *Grand Ravine*.

La violence des gangs a limité aussi fortement l'accès des enfants et de leurs parents aux services d'éducation et de santé, et a exacerbé leur insécurité alimentaire.

Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels

Au cours de la période considérée, les gangs ont poursuivi les extorsions des véhicules de transport et les camions de marchandises passant aux points de contrôle illégaux, établis sur les routes principales de la capitale. Selon des sources locales, les camions transportant des produits alimentaires ou du carburant, de la capitale vers les départements du sud du pays, sont obligés de payer des « droits de passage » allant jusqu'à 3.000.000 HTG (environ 22.600 USD) pour chaque trajet. D'autres gangs, comme celui de *Delmas 6*, ont intensifié leur extorsion de fonds auprès des entreprises opérant sur son territoire, au cours des derniers mois, en employant des moyens très violents (dont des agressions physiques et des destructions de locaux) pour s'assurer qu'un paiement soit effectué. En mars, des membres des gangs *Delmas 6* et *Tokyo* ont attaqué et vandalisé au moins sept commerces dans la zone de Bas-Delmas. Ces entreprises ont été attaquées alors que certaines d'entre elles avaient donné d'importantes sommes d'argent aux gangs pendant des années, pour pouvoir continuer à fonctionner. Depuis la fin du mois de février, le groupe « d'autodéfense » *Caravane*, dont le mode opératoire est désormais très proche de celui des gangs, perçoit des redevances

illégalles auprès des personnes passant sur la route de Rails (commune de Carrefour).

Dans le même temps, au moins 957 maisons ont été endommagées ou saccagées par des membres de gangs, soit près du double du nombre de maisons attaquées au cours du trimestre précédent. Plus de la moitié (59%) de ces incidents ont eu lieu dans les communes de Croix-des-Bouquets et de Port-au-Prince pendant ou immédiatement après des attaques de gangs. Près de 130 entreprises privées et 650 véhicules ont également été attaqués. Ces exactions ont poussé plus de 54.000 personnes à fuir leurs habitations et quartiers depuis janvier, selon les données de l'Organisation International pour les Migrations (IOM). Plus de la moitié d'entre elles étaient des enfants.

Il convient de préciser qu'à partir du 29 février, dans le but de renverser le gouvernement en place, la plupart des gangs de la capitale ont attaqué des institutions clés de l'État et des infrastructures stratégiques localisées dans différents endroits de la capitale. Ainsi, l'aéroport international *Toussaint Louverture*, situé à Tabarre, les locaux de l'Académie de police, situé à Pétion-Ville, ainsi que le Palais National, les bureaux des ministères et les principaux bâtiments de la police, situés dans le quartier du Champ de Mars, à Port-au-Prince, ont été ciblés, parfois à de multiples reprises. Au total, au moins 30 institutions publiques et 22 commissariats et sous commissariats de police ont été attaqués, incendiés et/ou saccagés.

Les tirs répétés contre l'aéroport international et ses environs, depuis le début du mois de mars, ont conduit toutes les compagnies aériennes nationales et internationales à suspendre leurs vols en direction de Port-au-Prince. La suspension de ces vols et le contrôle par les gangs des principales routes entrant et sortant de la capitale ont continué d'empêcher l'acheminement des produits de première nécessité, y compris les médicaments et les biens alimentaires.

En outre, le 6 mars, environ 250 personnes, dont des membres de gangs et des membres de la population, ont attaqué l'Autorité portuaire nationale (ANP) et l'installation voisine de stockage de conteneurs de Caribbean Port Services (CPS). Lors de cet incident, elles ont volé le

contenu d'environ 260 conteneurs, dont plusieurs appartenaient à des agences humanitaires de Nations Unies et à des Organisations Non Gouvernementales⁷.

Les institutions de santé et d'éducation n'ont pas été épargnées au cours de ce trimestre. Au moins trois centres de santé, situés dans les communes de Delmas, Port-au-Prince et Tabarre, ont été volés et vandalisés et l'hôpital de l'Université d'État de Port-au-Prince a été abandonné par le personnel médical et la plupart de ses patients à la suite de confrontations entre la police et les gangs présents dans la zone du Champ de Mars. Fin mars, au moins trois écoles situées dans le centre-ville de Port-au-Prince ont été vandalisées par des membres de gangs.

II. Manifestations antigouvernementales et troubles à l'ordre public

Du 11 janvier au 7 février, des manifestations antigouvernementales et des troubles à l'ordre public, qui auraient été en partie encouragés par Guy Philippe⁸, ont eu lieu dans huit des dix départements du pays, ainsi que dans la capitale. Ce mouvement, alimenté par des groupes d'opposition politique demandant le départ du Premier ministre Ariel Henry, a été soutenu dans certains départements, par des éléments affiliés à la Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP), une unité opérationnelle de l'Agence nationale des aires protégées, faisant partie du ministère de l'Environnement. Des membres de la BSAP ont ainsi participé à des manifestations, mais ont aussi forcé, par des menaces, des entreprises et des écoles à fermer leurs portes. Au cours des troubles à l'ordre public, documentés pendant ces manifestations, au moins 22

⁷ <https://www.unicef.org/press-releases/armed-violence-deepening-malnutrition-crisis-children-haiti>

⁸ Guy Philippe a purgé une peine de six ans dans une prison américaine pour son rôle dans le blanchiment d'argent et le trafic de drogue. Depuis son retour en Haïti en novembre 2023, il s'est largement appuyé sur le soutien des affiliés de la BSAP pour appeler à des troubles civils et au départ du Premier ministre. Deux affaires pénales le concernant sont toujours en cours en Haïti.

personnes ont été tuées et 48 autres ont été blessées⁹, le plus souvent à la suite d'interventions de la police pour contrôler les foules. Parmi ces incidents, cinq personnes affiliées à la BSAP ont été tuées lors d'un affrontement avec la police, à Pétion-Ville, le 7 février.

III. Système judiciaire

Fonctionnement du pouvoir judiciaire

Les grèves, les retards dans la nomination des magistrats et les attaques de gangs contre les tribunaux, ont continué d'affaiblir le fonctionnement du système judiciaire.

Le 9 janvier, l'Union des huissiers de justice d'Haïti a déclaré un arrêt de travail en raison de l'inaction du gouvernement en matière d'ajustement des salaires, de l'absence d'une école de formation des huissiers et des problèmes de transport pour les procureurs. Ils ont rejoint les greffiers qui étaient en grève depuis le 12 décembre 2023. Au cours de ce même mois de janvier, les mandats de tous les juges du tribunal de première instance de Port-de-Paix ont expiré, entraînant la cessation de ses activités. Qui plus est, quatre juges, chargés de dossiers emblématiques à Port-au-Prince, ont vu leur mandat prendre fin. Pour tenter d'atténuer cette diminution du nombre de magistrats, huit nouveaux juges ont été nommés dans différents tribunaux de première instance du pays. Dans ce contexte, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a certifié 30 magistrats, tout en démettant 12 autres.

Contribuant au dysfonctionnement du système judiciaire, au moins six bâtiments abritant des fonctionnaires de la justice ont été attaqués par des manifestants et des membres de gangs à travers le pays. Parmi ces bâtiments figurent les tribunaux de paix des Gonaïves (département de l'Artibonite), de Trou du Nord (département du Nord-Est), de Delmas 28 (département de l'Ouest) ainsi que le Parquet de Petit-Goâve.

⁹22 personnes tuées : 18 hommes, 3 femmes et 1 enfant ; 48 personnes blessées : 44 hommes, 1 femme et 3 enfants

Lutte contre la corruption

Dans le cadre de l'enquête sur la corruption présumée au sein du Centre national d'équipement, le juge Al Duniel Dimanche a délivré, le 5 janvier, des citations à comparaître pour des faits de corruption, à l'encontre de 40 anciens hauts fonctionnaires haïtiens, dont d'anciens Présidents de la République et un ancien Premier ministre. Deux personnes ont été interrogées, les autres ont refusé de se présenter, ce qui a conduit le juge à émettre des mandats d'arrêt, puis des mandats d'arrêt internationaux via Interpol et enfin des interdictions de voyager à l'encontre des personnes assignées. Cette escalade a suscité plusieurs plaintes de la part d'organisations de la société civile.

Le mandat du juge Dimanche a expiré le 29 janvier. Malgré cela, le 22 février, il a tenté de fermer temporairement le Centre national de l'équipement, ce qui a été jugé inapproprié par le CSPJ. Le CSPJ lui a aussi demandé de s'abstenir de prendre tout acte d'enquête jusqu'à ce que son mandat soit éventuellement renouvelé. Le 3 mars, un nouveau juge, M. Merlan Belabre, a été nommé pour diriger l'enquête.

Cas emblématiques

Au cours du premier trimestre 2024, aucune suite n'a été donnée aux affaires concernant les massacres de Grand Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel Air (2019) ni à l'affaire concernant le meurtre de Monferrier Dorval (2020).

Le 30 janvier, le Parquet de Port-au-Prince a rendu public son réquisitoire définitif dans l'affaire de l'assassinat de l'ancien président Jovenel Moïse, demandant que 75 accusés soient jugés pour divers chefs d'accusation, dont assassinat. Parmi les inculpés figurent la veuve de l'ancien Président Moïse et l'ancien ministre des Affaires étrangères, Claude Joseph, ainsi que deux membres importants de la BSAP, Miradiou Faustin et Jeantel Joseph. Miradiou Faustin était en détention préventive au pénitencier national de Port-au-Prince, mais s'est évadé lors de l'attaque du 2 mars. En revanche, le 4 mars, cinq suspects, qui étaient toujours en prison et ne s'étaient pas enfuis suite à cette même attaque, ont été libérés sur l'ordre du juge d'instruction, Walther Voltaire, faute de charges suffisantes pour les renvoyer devant le tribunal pénal.

Parallèlement, aux États-Unis, le 9 février, Joseph Vincent, un Américain d'origine haïtienne et ancien informateur de la Drug Enforcement Administration (DEA), a été condamné à la prison à vie pour son implication dans l'assassinat du Président Moïse. Frederick Joseph Bergmann Jr a également reconnu sa culpabilité et attend sa condamnation. Par ailleurs, depuis le 14 février, M. Christian Emmanuel Sanon, un pasteur haïtiano-américain, déjà inculpé dans le cadre de cette affaire, fait face à de nouvelles accusations devant un tribunal fédéral de Miami, notamment pour conspiration en vue de tuer ou d'enlever le Président. Ces chefs d'accusation sont passibles d'une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Deux affaires pénales impliquant M. Guy Philippe sont toujours en cours en Haïti. Il est accusé dans un premier temps d'avoir fomenté une attaque violente contre une coopérative agricole et d'avoir terrorisé les habitants en tirant avec des armes de gros calibre dans le département du Nord-Ouest en 2004. Ensuite, il est accusé d'avoir participé à une attaque armée en 2016 aux Cayes (département du Sud), contre le commissariat de police, la prison et l'Unité départementale d'ordre public (UDMO) de la police. Aucune de ces deux affaires n'a progressé de manière significative.

Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Les 2 et 3 mars, les deux principales prisons de la capitale, le pénitencier national de Port-au-Prince et la prison de Croix-des-Bouquets, ont été attaquées par des membres de gangs¹⁰. À la suite de ces attaques, plus de 4.600 détenus se sont évadés, dont plusieurs chefs de gangs notoires qui sont pour la plupart retournés dans leurs « fiefs ». Par ailleurs, des sources locales indiquent que de nombreux évadés ont intégré et renforcé les rangs de plusieurs gangs.

Depuis ces attaques, la police a arrêté plusieurs évadés tandis que d'autres ont été tués lors d'échanges de tirs. Au 31 mars, selon les

¹⁰Quelques jours avant ces attaques d'envergure, la prison pour femmes de Cabaret, dont les détenues avaient déjà été relocalisées en juin 2023, avait également été vandalisée par des membres de gangs.

informations du SDH, au moins cinq avaient été tués par la police ou par des groupes « d'autodéfense », tandis que trois autres avaient été arrêtés.

Ces évasions ont eu un impact mécanique sur la population carcérale au niveau national. Au 31 mars 2024, 7.296 personnes étaient détenues dans les 19 prisons d'Haïti (11.822 au trimestre précédent). Quarante-vingt-deux pour cent d'entre elles étaient en détention provisoire, soit une baisse de 1% par rapport au quatrième trimestre 2023. Le taux d'occupation des cellules était quant à lui de 287%. Au cours de la période considérée, 28 détenus sont décédés, la plupart de maladies causées par la malnutrition.

Dans le cadre des efforts visant à réduire la détention préventive prolongée, dans les prisons en dehors de la capitale, entre le 11 et le 15 mars, 26 personnes (25 hommes et une femme), incarcérées pour des délits mineurs, ont été libérées de la prison de Jacmel par le commissaire du gouvernement. De la même manière, le 22 mars, le commissaire du gouvernement des Cayes a procédé à la libération de 15 prisonniers détenus pour des délits mineurs à la prison des Cayes, au cours d'une audience correctionnelle spéciale. Huit des personnes libérées avaient été identifiées par le SDH, en collaboration avec des avocats du Bureau haïtien des droits humains (BHDH), comme pouvant bénéficier de cette procédure, lors d'une visite de cette prison en novembre 2023.

Enquêtes sur les violations des droits de la personne commises par des policiers

Le SDH a continué de soutenir l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti (IGPNH). Entre le 1er janvier et le 31 mars, le SDH a documenté 31 nouveaux incidents impliquant au moins 92 personnes tuées ou blessées. Au cours de la même période, 33 enquêtes impliquant 39 policiers dans des allégations de violations des droits de la personne ont été ouvertes par l'IGPNH, mais aucune n'a été conclue, et aucune recommandation n'a été formulée par l'IGPNH en matière de sanctions ou de suivi judiciaire. Il est aussi important de noter qu'une enquête a été ouverte sur le comportement des policiers, suite aux évasions du 2 et 3 mars au pénitencier national et à la prison de Croix-des-Bouquets. L'insécurité généralisée a clairement empêché les personnels de l'IGPNH de pouvoir mener leurs enquêtes.

IV. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Au cours du premier trimestre 2024, le SDH a poursuivi son soutien auprès des autorités nationales et des organisations de la société civile, dans leurs efforts pour garantir le respect, la protection et la promotion des droits de la personne. Toutefois, en raison de l'escalade de l'insécurité et de la violence ciblée contre les institutions de l'État et les menaces à l'encontre des représentants de la société civile, la plupart des activités de renforcement des capacités ont été suspendues à partir du 29 février.

Soutien aux organisations de la société civile

Le 23 février, avec le soutien technique et financier du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Governance Group, une organisation de la société civile haïtienne, a organisé une session de renforcement des capacités sur la lutte contre la corruption et la fraude électorale, à l'intention de 27 journalistes, dont neuf femmes.

Du 7 au 13 janvier, le SDH a effectué une mission dans les villes de Cap-Haïtien, Fort Liberté et Ouanaminthe (départements du Nord et du Nord-Est) pour faire le suivi des causeries communautaires réalisées, entre juillet et octobre 2023, dans le cadre du programme anti-corruption du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) de l'ONU. L'objectif de cette visite était d'engager les acteurs locaux, y compris les gestionnaires de services publics et les représentants de la société civile, sur l'impact de la corruption sur la population locale.

Soutien aux institutions publiques

Le 21 février, le SDH a tenu une session de travail avec le Comité interministériel des droits de la personne (CIDP) afin d'examiner et de sélectionner les activités prioritaires du CIDP qui seront financées pour soutenir Haïti dans ses efforts de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU). Les activités sélectionnées comprennent la finalisation du plan d'action national pour les droits de la personne, la formation des points focaux du CIDP à l'utilisation de la

base de données de suivi des recommandations, la rédaction du rapport à mi-parcours d'Haïti dans le cadre de l'EPU et la mise à jour du rapport d'Haïti sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le projet devrait démarrer au cours du mois d'avril.

Le SDH a également apporté son soutien au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) pour dispenser une formation visant à renforcer les compétences des magistrats, en matière d'enquête sur les violences sexuelles en Haïti. Trente magistrats des juridictions de Hinche, Gonaïves, Mirebalais et Port-de-Paix ont participé aux sessions de formation qui se sont tenues les 26 et 27 février 2024 à Hinche (département du Centre). Deux magistrats de l'École de la magistrature ont dispensé ces formations, en mettant en avant les bonnes pratiques et les approches sensibles à la prise en charge des victimes et en soulignant l'importance d'adapter des méthodes d'enquête aux réalités sociales propres à chaque juridiction. À leur tour, les participants ont eu l'occasion de partager les défis auxquels ils ont été confrontés et d'explorer des solutions innovantes pour assurer une réponse judiciaire à la fois efficace et sensible aux victimes.

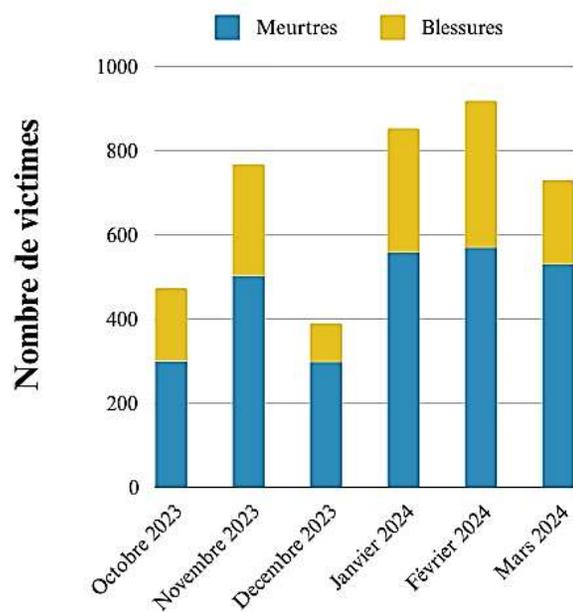
Recommandations :

- **À la communauté internationale** : maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement de la Mission multinationale de soutien à la sécurité conformément aux normes et standards en matière de droits de la personne, tels qu'adoptés par la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- **À la communauté internationale** : mettre à jour la liste des personnes et entités soumises à des sanctions pour avoir soutenu, préparé, ordonné ou commis des actes contraires au droit international des droits de la personne, conformément à la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- **Aux États de la région** : renforcer et accroître les inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément à la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui impose un embargo sur les armes.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, sécuriser l'aéroport international et les ports



Annexe I - Graphiques

VICTIMES DE MEURTRES ET DE BLESSURES



VICTIMES D'ENLÈVEMENT

